Image not found or type unknown

Garantie conformité - Rachat du Vendeur

Par **Venlafaxine**, le **27/03/2019** à **23:05**

Bonjour,

J'ai une question à laquelle je n'arrive pas à trouver de réponse sur les différents forums et sites de droit.

Pour être bref : j'ai acheté un ordinateur qui après deux mois et demi de réparations infructueuses, fait l'objet d'une procédure d'avoir par le fabriquant. Ce dernier me redirige vers mon vendeur afin d'obtenir la résolution de la vente et le remboursement de mon produit.

Cependant, la SARL de mon vendeur s'est faite racheter par un autre groupe : sans surprise la nouvelle enseingne refuse de me rembourser et me redirige à nouveau faire mon fabriquant qui me propose uniquement un échange de mon ancien ordinateur par un appareil reconditionné.

Ma question est donc la suivante : la garantie de conformité est-elle opposable au repreneur de la SARL de mon vendeur ? Puis-je donc réclammer la résolution de la vente auprès de cette nouvelle enseigne ?

Je vous remercie de votre réponse.

(Je sais que je ne pourrai pas me retourner directement vers le fabriquant dans le cadre de cette garante de conformité)

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés